

TABLE RONDE N°6

RÉÉVALONNAGE POLITIQUE ET RÉGIME URBAIN: LE CAS DE MONTREAL¹

Bernard JOUVE, Université du Québec à Montréal

INTRODUCTION

La littérature francophone, et surtout française, relative à la problématique du changement d'échelle est fortement marquée par la science politique et les sciences juridiques. Il est alors question, comme le montre le texte de présentation de cette table-ronde, de s'intéresser à la création de nouvelles échelles territoriales pour « conceptualiser la forme 'Etat' aujourd'hui ». La perspective est tout autre dans la littérature anglophone sur le *political rescaling* (traduit ici par réévaluation politique) qui interroge en premier lieu, non pas l'évolution de la forme, mais la nature de l'Etat en replaçant cette dynamique dans un ensemble de questionnements plus théoriques sur la transition post-fordiste. Cette perspective, très largement influencée par les travaux de H. Lefebvre sur la production de l'espace par l'Etat (Lefebvre 1976), est notamment portée par des auteurs comme B. Jessop qui propose de développer une « nouvelle économie politique des échelles » dans les termes suivants :

« There is no new privileged scale around which other levels are now being organized to ensure structure coherence within and across scales. Instead there are continuing struggles over which spatial scale should become primary and how scales should be articulated [...] The new political economy of scale does not involve a pre-given set of places, spaces or scales that are merely being reordered. Instead, new places are emerging, new spaces are being created, new scales of organization are being developed and new horizons of action are being imagined » (Jessop 2002: 179)

Pour de nombreux auteurs alimentant les réflexions sur le réévaluation politique, il s'agit d'analyser la transformation de la division du travail entre l'Etat et les espaces locaux et de comprendre cette dynamique comme participant, avec d'autres processus, de la remise en question d'un modèle d'organisation politique stato-centré qui a caractérisé les Etats modernes jusqu'aux années 1980. Le réévaluation politique est considéré comme une stratégie d'adaptation des Etats face à l'avènement d'un nouveau régime d'accumulation post-fordiste qui sappe les bases même de l'Etat-providence et qui transforme les métropoles en écosystèmes du capitalisme contemporain (Amin 2002; Goodwin, Duncan et Halford 1993; Goodwin et Painter 1996; Harvey 1989; Jessop 2000; Swyngedouw 1989).

¹ Cette communication s'intègre dans le cadre d'une recherche collective financée par le Conseil de Recherche en Sciences Humaines du Canada intitulée « Gouvernance métropolitaine et compétitivité des territoires : les cas de Montréal et Toronto ».

Pour aller à l'essentiel, alors que l'Etat constituait l'espace politique dominant à la base du compromis fordiste et du projet hégémonique keynésien, la césure porte sur l'émergence encore instable de nouveaux territoires de régulation du régime post-fordiste. Sur le marché des idées, N. Brenner est actuellement l'auteur qui propose la version la plus synthétique de cette perspective se nourrissant très largement des travaux néo-marxistes et de l'école de la régulation. Dans son dernier ouvrage, il propose de lire les dynamiques institutionnelles métropolitaines de ces dernières années comme étant l'une des réponses produites par les Etats à la transition post-fordiste (Brenner 2004). Tournant donc le dos à la thèse de l'évidement de l'Etat, ces dynamiques ne s'inscrivent pas tant dans un jeu à somme nulle mais servent davantage de vecteurs à une transformation de la nature même de l'Etat :

« it is no longer capital that is to be molded into the (territorially integrated) geography of state space, but space state that is to be molded into the (territorially differentiated) geography of capital. In other words, through the deployment of urban locational policies, state space is now being redifferentiated and rescaled so as to correspond more directly to the (actual et projected) imprint of transnational capital's locational preferences within each national territory » (Brenner 2004: 16).

On le voit, l'héritage des marxistes structuralistes, notamment français, est bien présent dans cette littérature anglophone particulièrement abondante sur le réétalonnage politique. Elle est par exemple très marquée dans les travaux d'un David Harvey qui énonce que « we are therefore faced with an historical opportunity to seize the nettle of capitalism's geography, to see the production of space as a constitutive moment within (as opposed to something derivatively constructed by) the dynamics of capital accumulation and class struggle » (Harvey 1995: 5) ou d'un J. Gough qui voit dans les dynamiques spatiales et les changements d'échelle le résultat de luttes entre classes sociales (Gough 2004).

Cette littérature anglophone actualise cet héritage en évitant d'établir comme postulat la subordination du politique par rapport à la sphère économique ou, pour paraphraser K. Marx et F. Engels, le lien organique entre l'infrastructure économique et la superstructure politique (Marx et Engels 1972). Le processus de réétalonnage est certes à l'œuvre mais il donne lieu à des dynamiques métropolitaines très différentes, en fonction des cultures politiques locales, des formes de leadership territorial, des coalitions d'acteurs, des « configurations territoriales », pour parler comme E. Négrier (Négrier 2005). Comme le mentionne E. Swyngedouw :

« Spatial scale is what needs to be understood as something that is produced; a process that is always deeply heterogenous, conflictual and contested. Scale becomes the arena and moment, both discursively and materially, where socio-political power relations are contested and compromises are negotiated and regulated. Scale, therefore, is both the result and the outcome of social struggle for power and control » (Swyngedouw 1997: 140).

Le politique n'est donc pas totalement absent du processus, loin de là. Pour en mesurer l'importance, on peut s'inspirer des travaux sur la gouvernance urbaine qui permettent de mettre à jour différents types de régimes urbains en fonction de la nature des relations intergouvernementales, de la trajectoire économique des villes, des cultures politiques et du degré

d'organisation des sociétés civiles locales (Savitch et Kantor 2002). Cette communication mobilise donc ces deux courants de recherche en proposant, à partir du cas de Montréal, une « économie politique des échelles spatiales », tenant compte de la configuration territoriale particulière de cette métropole, de son régime urbain. On verra notamment que le réétalonnage politique qui consacre le niveau métropolitain comme le nouvel niveau de pilotage du développement économique et social de Montréal est un processus incertain, traversé par des tensions très fortes générées, d'une part, par l'opposition entre les élites politiques locales, ensuite, par les contradictions internes de l'appareil administratif du gouvernement du Québec et, enfin, par les nouvelles orientations idéologiques du gouvernement provincial élu en 2002 qui a engagé un processus de réingénierie de l'Etat.

1. DU RÉGIME FORDISTE À LA MÉTROPOLE EN RÉSEAU : LA RESTRUCTURATION ÉCONOMIQUE DE MONTRÉAL

Même si les discours récents du gouvernement libéral de Paul Martin en faveur d'un nouveau partenariat avec les municipalités et les communautés locales ont suscité bien des controverses au Québec, force est pourtant de constater que l'implication du niveau fédéral dans la gouvernance métropolitaine est tout sauf récente. Les gouvernements qui se sont succédés à la tête de la Province ont beau critiqué l'intrusion du fédéral dans un champ de compétence provincial, à certaines périodes historiques bien particulières cette « intrusion » a été ardemment souhaitée et demandée. La situation économique très dure qu'a connu Montréal dans les années 1980 et surtout au début des années 1990 ont conduit les acteurs de la vie politique québécoise à adopter un profil plus conciliant lorsqu'il a été question de gérer la transition post-fordiste et la restructuration économique faisant suite à la perte de l'hinterland naturel de Montréal, principale métropole économique du Canada jusque dans les années 1950, au profit de Toronto.

Ce sont d'ailleurs en partie certaines politiques fédérales sectorielles qui ont renforcé cette crise, notamment en faisant le choix de renforcer le secteur des transports, de la finance, de l'industrie automobile en Ontario et principalement à Toronto c'est-à-dire aux portes de la région des Grands Lacs. Le déplacement du centre économique du Continent Nord-Américain vers le Sud Ouest des Etats-Unis, de même que la découverte des champs de sables bitumineux en Alberta ont également été des puissants vecteurs de recomposition de l'économie canadienne en déplaçant vers l'Ouest son centre de gravité. Malgré quelques opérations majeures tendant à masquer l'importance de la crise – l'Exposition Universelle de 1967, les Jeux Olympiques de 1976, la construction de l'aéroport de Mirabel qui devait être le principal *hub* aérien pour le Canada ou encore les Floralties de 1980 – les années 1980 s'ouvrent sur une crise majeure de l'économie montréalaise qui reposait sur un compromis et un régime d'accumulation typiquement fordistes employant une main d'œuvre très nombreuse, fortement syndicalisée, peu qualifiée, dans des secteurs à faible productivité, dominée par des grandes firmes, oeuvrant dans un marché national relativement protégé. Si, à Montréal, il est abusif d'évoquer un processus de désindustrialisation aussi puissant que celui ayant affecté l'économie des principales métropoles de la *Rust-belt* aux Etats-Unis (Detroit, Cleveland, Buffalo, ...), il est par contre évident que la métropole québécoise a connu un processus de restructuration qui s'est traduit par la lente érosion de la base industrielle classique et l'émergence de nouvelles activités économiques liées au tertiaire supérieur et à la

nouvelle économie (Coffey et Polèse 1993; Higgins 1986; Higgins, Martin et Raynauld 1970; Linteau 2000; Manzagol et Bryant 1998; Tellier 1997).

Confrontée à des problèmes structurelles de finances publiques l'empêchant d'assumer ses propres compétences (pourtant fort limitées) en matière d'urbanisme, de services collectifs urbains, d'entretiens des infrastructures, la ville de Montréal est vite apparue comme un acteur secondaire. Elle a certes approuvé et cautionné un certain nombre de réflexions stratégiques mais elle n'a pu véritablement peser sur leur contenu. Ces réflexions ont été essentiellement le fait du gouvernement fédéral qui, à partir du milieu des années 1980, lance une démarche de planification stratégique à destination de Montréal (Comité consultatif sur le développement de la région de Montréal 1986) en vue de tourner la page du fordisme. Le gouvernement libéral provincial de l'époque accueille favorablement cette initiative qui laisse augurer des transferts budgétaires importants en provenance du fédéral à destination de Montréal et surtout qui s'intègre dans la politique de rapprochement avec le Québec voulue par les conservateurs fédéraux qui arrivent au pouvoir en 1984. Après 21 ans de règne libéral sur la scène politique fédérale qui se sont traduits par une centralisation très nette du fédéralisme canadien, le rapatriement unilatéral de la Constitution canadienne et 4 ans après l'échec du premier référendum sur l'indépendance au Québec, l'heure est à la « détente » entre le gouvernement fédéral et la Province du Québec.

La question de l'empiètement du fédéral sur un champ de compétence provincial ne se posant pas, le « pouvoir de dépenser » d'Ottawa est parfaitement admis et même sollicité par des élus municipaux et provinciaux qui se trouvent confrontés à une augmentation sans précédent du taux de chômage à l'échelle de la ville de Montréal (30 % dans certains quartiers populaires). L'exercice de planification stratégique (connu sous le nom de « Rapport Picard ») se traduit par l'identification des axes prioritaires de développement économique, le formatage d'un nouveau territoire d'action (la métropole et non plus uniquement la municipalité de Montréal) et la mise en place d'un référent idéologique empruntant très clairement au néolibéralisme, au détriment des secteurs, des territoires et des groupes sociaux les plus affectés par la transition post-fordiste. Si le « rapport Picard » ne sera pas suivi d'investissements majeurs à court terme de la part du fédéral et de la Province, il aura néanmoins pour impact majeur de poser le cadre idéologique de la transformation de l'économie en mettant l'accent sur une stratégie de reconversion basée sur l'attraction des sièges sociaux des grandes organisations internationales agissant dans l'orbite des Nations unies et le développement de secteurs prioritaires (NTIC, biotechnologies, aéronautique) qui sont encore présents dans le système productif métropolitain et qui sont en partie à l'origine de la mobilisation du gouvernement fédéral sur le dossier de Montréal.

Se met en place un régime urbain dépendant des fonds publics (Savitch et Kantor 2002), soutenu par un syndicat majoritaire dans le secteur de la construction et de l'industrie (la Fédération des Travailleurs du Québec – FTQ). Les responsables de ce syndicat font le pari qu'il sera possible, par les commandes dans le secteur immobilier, de fournir des emplois aux anciens salariés des entreprises industrielles qui ont fermé. Bien entendu, ce régime urbain particulier reçoit l'appui des acteurs montréalais de la promotion immobilière.

Cette politique ne sera mise en œuvre que dans la moitié des années 1990. La crise de l'immobilier de bureaux à l'échelle internationale au début des années 1990 constitue un sérieux frein pour le secteur de la promotion immobilière. De plus, c'est durant la seconde moitié des années 1990 que les marges de manœuvre financière des gouvernements fédéral et provincial

seront plus importantes, permettant de lancer de grandes opérations dans le centre ville et de financer les secteurs stratégiques identifiés dans le « Rapport Picard » à l'échelle de la métropole, et non plus uniquement à l'échelle de la municipalité de Montréal.

La principale avancée réside dans la légitimation de la césure post-fordiste auprès de la société montréalaise, dans la fabrication d'un nouveau territoire d'intervention et surtout par l'absence de contestation d'un agenda fortement emprunt de néolibéralisme, ou à tout le moins d'entrepreneurialisme urbain, par les mouvements sociaux progressistes montréalais, pourtant fort nombreux et qui sont, en partie, responsables de l'arrivée au pouvoir en 1986 du Rassemblement des Citoyens de Montréal à la mairie de Montréal. Bien implantés dans les quartiers populaires, ces mouvements sociaux ont cependant été incapables de nouer de nouvelles alliances à l'échelle métropolitaine et de s'extraire du cadre proprement municipal. Surtout, ils sont devenus des acteurs du traitement de la crise économique dans les quartiers en déshérence notamment avec la création des Corporations de Développement Economique Communautaire (CDEC) et qui visaient à renforcer l'employabilité des populations exclues du marché du travail. L'institutionnalisation des relations entre ces mouvements sociaux progressistes et les gouvernements provincial et fédéral sera une des causes de leur perte de pouvoir politique sur la scène montréalaise. Etant intégrés aux programmes et politiques de reconversion, ils perdent une partie de leur autonomie et deviennent des organismes fournissant des services pour le compte des niveaux de gouvernement supérieurs. Leur nombre a certes augmenté considérablement, passant de 138 à 1500 entre 1973 à la fin des années 1980 mais c'était au prix d'une transformation de leur raison d'être et de leur capacité subversive (Lustiger-Thaler et Shragge 1998). De plus, le contexte particulier du Québec, où la politique se lit et se comprend à la seule lumière du débat constitutionnel et des relations provinciale/fédérale, limitait fortement toute expression d'un conflit politique portant sur la substance même de la politique de reconversion économique de Montréal. Le gouvernement du Québec cautionnant les conclusions du « Rapport Picard », à la fois pour des raisons de contingences politiques et d'évolution même de sa politique économique qui commençait à tourner le dos à une politique keynésienne classique de soutien de la demande (Bourque 2000), il devenait par la même impossible pour les mouvements sociaux montréalais d'imposer un registre légitime de contestation et de remettre en question son contenu même. Au total, même si les effets du Comité consultatif sur le développement de la région de Montréal ne devaient se faire sentir réellement que plus d'une dizaine d'années après sa publication, son impact sur la transformation du référentiel dominant a été très rapide.

2. LA RÉORGANISATION MUNICIPALE ET LES OPPOSITIONS AU RÉÉTALONNAGE POLITIQUE

Le réétalonnage politique à Montréal s'accompagne de la constitution d'un régime métropolitain tournant le dos au fordisme, investissant massivement dans les technologies de pointe à l'échelle métropolitaine. Il constitue le point d'aboutissement d'une dynamique de rapprochement entre les politiques de développement régional menées par les gouvernements fédéral et provincial depuis les années 1950 (Léveillé 1978) qui conduisent à faire face à la crise économique en polarisant la croissance dans la principale métropole du Québec, au détriment des régions périphériques, et en optant pour une politique de compétitivité « forte » afin de changer la structure productive de

la ville (Storper et Walker 1989). Ce processus est largement impulsé par les paliers de gouvernement supérieurs en réaction à la mobilisation d'une nouvelle élite économique francophone qui émerge dans les années 1960, qui est l'un des « produits » de la « Révolution Tranquille » que connaît le Québec à cette époque (Darel 2004). On résume cette coalition entre acteurs économiques francophones et l'Etat québécois à travers l'expression « Québec Inc. » (Seguin 1998).

Ce régime métropolitain s'institutionnalise dans une structure partenariale, Montréal International créée en 1996, et ayant pour mission de décliner le « Rapport Picard » de 1986. Elle regroupe les différents paliers de gouvernement et les grands acteurs privés de la région métropolitaine. La montée en puissance de cette institution conduit inexorablement à décaler vers le niveau métropolitain la mise en œuvre de la stratégie de restructuration économique de Montréal. A lui seul, le gouvernement fédéral investit \$1.5 milliard dans l'économie montréalaise entre 1996 et 2002 (essentiellement dans l'aéronautique et les industries culturelles). Le provincial n'est pas en reste puisqu'il investit massivement dans les Biotechnologies et les NTIC avec notamment des opérations immobilières comme la « Cité Multimédia ». Le pari du « Rapport Picard » semble gagné. Après le début des années 1990, particulièrement dur pour l'économie et la société montréalaise, la situation s'améliore très nettement dans la seconde moitié de la décennie avec une baisse très importante du taux de chômage qui atteint 10% en moyenne.

Cependant, le compromis établi entre les acteurs publics, privés et syndicaux de la métropole va faire les frais de la réforme municipale lancée par le gouvernement provincial à la fin des années 1990 en vue de solutionner la question du partage des charges de centralité entre la ville de Montréal et les banlieues. Cette réforme s'inscrit dans un ensemble de modifications du paysage politico-administratif à Montréal pour tenter de gérer au mieux la croissance démographique et urbaine depuis les années 1960. La réforme de 2001 va conduire à politiser un dossier qui ne l'était pas – la stratégie de compétitivité de la métropole – et, en créant une nouvelle institution métropolitaine, à exacerber les tensions entre municipalités.

Depuis les années de forte croissance démographique et urbaine, la gestion et la planification des principales villes québécoises, surtout Montréal, a toujours posé problème en raison des tensions existantes entre les municipalités et de la difficulté de mettre en place des mécanismes de coordination et de partage des charges de centralité entre la ville-centre et les communes périphériques. A Montréal, dès la fin des années 1970, le problème occupe l'agenda politique avec une crise budgétaire qui frappe la ville-centre incapable d'assumer seule le coût de son service de police. Montréal, comme de nombreuses autres métropoles, avait certes connu des dynamiques institutionnelles plus anciennes qui s'étaient notamment concrétisées par des processus de fusion, des tentatives de mettre en place une fiscalité métropolitaine (Collin 1988). La création de la Communauté Urbaine de Montréal (CUM) en 1969 parachève une longue évolution plutôt qu'elle ne représente une césure très nette dans la gestion métropolitaine. La nouvelle instance reçoit des compétences en matière de police, de transports en commun, d'environnement (épuration des eaux, alimentation en eau potable), d'aménagement du territoire et d'expansion économique. Le budget de l'institution est alimenté par des transferts en provenance des communes ; transferts dont les montants sont proportionnels à leur potentiel fiscal lui-même calculé sur la base de la valeur marchande des valeurs immobilières. Ce dispositif devait donc permettre une redistribution de la richesse entre les municipalités. Il a cependant mal résisté à l'épreuve du temps et a alimenté la crise financière et politique de l'institution. En effet,

au cours des années 1990, les valeurs immobilières connaissent une dépréciation très inégale à la fois selon le type de bâtiments et selon les communes. Les habitations des banlieues voient leur valeur marchande stagner alors que les immeubles de bureaux et les bâtiments industriels du centre-ville se déprécient très rapidement. Ce stress fiscal qui pèse de plus en plus fortement sur les municipalités résidentielles de banlieue est d'autant plus important que les relations avec la ville-centre ont été dès le départ teintées d'une certaine dose de conflictualité, atténuée entre 1982 et 1990. En effet, ces relations s'organisent selon trois périodes différentes (Simard 1998):

1. de 1970 à 1982, la municipalité de Montréal agit dans une position dominatrice rendue possible par le fait que la loi instituant la CUM confère à Montréal la majorité des voix au sein des instances décisionnelles ;
2. Cette loi est changée en 1982 et ouvre la voie à une période plus sereine jusqu'en 1990. Les élus de banlieue obtiennent en effet par la loi 46 une réforme qui impose la règle de la double majorité et qui donne, dans les faits, un droit de veto aux communes de banlieue. C'est durant cette période que la dimension communautaire sera la plus affirmée ;
3. une période d'instabilité se réinstalle durant les années 1990 sur fond de controverses sur la contribution des communes de banlieue à la structure. Il s'agit d'une période durant laquelle les ambitions métropolitaines de la CUM sont revues à la baisse. L'instance est transformée en agence de moyens administratifs et techniques mais perd sa fonction de planification de grandes opérations d'enjeux métropolitains.

Cette fonction ne disparaît cependant pas totalement du paysage politique et administratif montréalais. En effet, devant l'hostilité des maires de banlieue à envisager collectivement le développement métropolitain, le gouvernement provincial met en place un Groupe de Travail sur Montréal et sa région et, par le biais d'une loi, la Commission de développement de la métropole. L'ensemble des travaux du Groupe de travail publié en 1993, connu sous le nom de « Rapport Pichette », émet un diagnostic à la fois sévère sur l'impérieuse nécessité de mettre en place un ensemble de politiques métropolitaines, sur fond de crise économique très dure du système productif montréalais et pose indirectement la question de la possibilité pour la CUM de prendre en charge ces enjeux (Pichette 1993).

Pour autant, en prise avec des difficultés budgétaires persistantes, la municipalité de Montréal se tourne de nouveau face aux autorités de tutelle pour trouver une solution et obliger les communes de banlieue à assumer plus largement les coûts des services et équipements publics. Compte tenu de la politique budgétaire du gouvernement québécois dirigé à l'époque par le Parti Québécois, il était inenvisageable d'alléger la charge fiscale des municipalités en recourant à des transferts du gouvernement provincial. En effet, à la fin des années 1990, le gouvernement péquiste de Lucien Bouchard négocie avec les principaux acteurs sociaux l'assainissement des finances publiques provinciales en grande partie sous la contrainte du gouvernement fédéral qui avait opté quelques années auparavant pour une politique identique. Limitant ses transferts aux Provinces afin de rembourser la dette publique nationale, au prix de coupes drastiques dans certains programmes notamment le logement social et la santé, le gouvernement fédéral imposait en quelque sorte le même agenda aux 10 Provinces. Comme souvent dans la vie politique québécoise, ce qui se passe en Ontario, dirigée à la même époque par les progressistes du Nouveau Parti Démocratique du Canada (NPD), structure très fortement le débat à Québec. En effet, face à un déficit public majeur de 10 milliards de dollars canadiens, le premier ministre de l'Ontario décide de couper unilatéralement, sans aucune négociation, dans les finances publiques. Invitées à la table des

négociations par Lucien Bouchard, les centrales syndicales du Québec acceptent de négocier un désengagement massif de l'Etat dans certains secteurs uniquement, notamment dans la santé où l'Etat québécois procède à la fermeture d'établissements et au non remplacement de 16000 postes d'infirmières partant à la retraite, et à la renégociation des conditions d'embauche des nouveaux arrivants sur le marché de l'emploi. En contrepartie, ils évitent les coupes sombres dans l'ensemble de la fonction publique et la prorogation des conditions d'emploi pour les fonctionnaires en poste. Les jeunes arrivant sur le marché du travail, le système de santé et les communes de banlieue des grandes agglomérations vont faire les frais de cette politique budgétaire.

Dans ce contexte budgétaire, la solution aux problèmes de fiscalité des villes centres des agglomérations québécoises allait conduire à trouver des solutions avant tout locales. Prenant exemple sur la fusion des municipalités imposée par le gouvernement conservateur de Mike Harris en Ontario en 1997 dans le cadre de sa « révolution de bon sens » qui allait le conduire à couper encore plus nettement dans les programmes publics que son prédécesseur (Boudreau 2000), le gouvernement péquiste faisait voter le 20 décembre 2000 la Loi 170 « portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais ». Malgré une forte mobilisation des élus et des habitants des communes périphériques au nom du respect de la démocratie locale (Boudreau 2003), principalement de la partie occidentale de l'île de Montréal très majoritairement anglophone, la Loi 170 allait être appliquée dès le 1^{er} janvier 2002, juste avant les élections municipales. Sans que l'argument n'ait jamais été utilisé ouvertement dans le débat public, le fait que la mobilisation contre la Loi 170 ait été essentiellement le fait d'anglophones habitant les communes cossues du *west island*, apparaissant pour l'occasion comme un groupe social refusant d'assumer la solidarité avec une commune de Montréal majoritairement francophone et concentrant les poches de pauvreté urbaine², a été un élément important de la controverse que l'on a retrouvé au moment des référendums du 20 juin 2004 sur les défusions.

La mise en place de la Loi 170 et les résultats des élections provinciales de 2003 allaient conduire à un regain de tensions entre les élus locaux (i) à l'échelle de la nouvelle municipalité de Montréal et de (ii) la Communauté Métropolitaine de Montréal.

- (i) Dans la campagne pour les élections provinciales, le candidat du Parti Libéral du Québec (PLQ) souhaitant utiliser la vague de mécontentement occasionnée au sein de son électorat déclare rapidement qu'en cas de victoire, et contrairement au gouvernement péquiste qui avait agité de manière autoritaire et bureaucratique, il consultera la population des villes fusionnées par voie référendaire et lui demandera de se prononcer sur l'avenir des municipalités. Après sa victoire du 14 avril 2003, cet engagement sera effectivement tenu avec la Loi 9 qui prévoit l'organisation de référendums dans toutes les anciennes municipalités fusionnées dans lesquelles au moins 10 % du corps électoral en aura fait la demande en signant des registres. Le « démembrement » de la municipalité fusionnée sera effectif si au moins 35 % des inscrits en fait la demande. Sur l'île de Montréal, des référendums ont conduit en juin 2004 au « démembrement » de 15 anciennes communes fusionnées, essentiellement

² 33% des élèves de la Commission Scolaire de Montréal vivent dans des familles dont les revenus sont en deçà du seuil de pauvreté, tel que défini par Statistique Canada

dans le *west island* ravivant donc les tensions ethnolinguistiques et les conflits entre Montréal et les communes de banlieue. Les communes défusionnées ne retrouveront cependant pas leurs ressources d'antan car 80 % de leur budget seront affectés en 2006 à une nouvelle instance, le Conseil d'Agglomération, qui regroupera l'ensemble des municipalités anciennement fusionnées. Cette institution soulève actuellement une controverse importante car elle conduit à recréer, en renforçant la domination de la municipalité de Montréal sur les municipalités d'Île de Montréal, la CUM telle qu'elle a existé entre 1970 et 1982.

- (ii) Cette tension s'est également transportée au sein de la nouvelle structure métropolitaine – la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM). Créée par la loi 170, cette structure qui regroupe 63 municipalités et qui est présidée par le maire de Montréal ne dispose d'aucun pouvoir de taxation propre : 75 % de son budget annuel très limité (96 millions de dollars uniquement³) proviennent des versements effectués par les municipalités et 25 % de transferts budgétaires de la Province. Conçue par le législateur comme une instance de planification stratégique, la CMM œuvre dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement, du logement social, du développement économique, de la gestion des matières résiduelles et des équipements et services à caractère métropolitain. À bien des égards, cette nouvelle structure s'apparente à la dernière génération des institutions métropolitaines, telles que l'on peut notamment les observer à Londres ou encore à Stuttgart, c'est-à-dire des instances sans réelle capacité à agir directement par le biais de politiques publiques qui leur sont propres. Il s'agit davantage de structure en charge d'orienter les choix collectifs, de formater des décisions qui seront mises en œuvre par d'autres instances, de réguler des conflits potentiels. Parmi ces conflits figurent en bonne position les relations asymétriques qui ne manqueront pas de se développer entre les municipalités. En effet, la représentation au sein de cette instance étant proportionnelle au poids démographique des municipalités, les plus petites craignent la domination excessive du « triumvirat » composé par les maires de Montréal, Longueuil et Laval. Aussi refusent-ils toute démarche tendant à « régionaliser » la charge financière d'exploitation de certains équipements et services publics comme par exemple le réseau de métro. Pour ce faire, ils mobilisent les structures intercommunales que sont les Municipalités Régionales de Comtés (MRC) créées à la suite de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme de 1979 afin de gérer, dans les communes péri-urbaines et rurales situées en dehors de Communautés Urbaines, des services publics communs. Progressivement, le mandat de ces MRC s'est étendu à la mise en place de stratégie de développement territorial. Ils tirent également parti d'une des contradictions internes à l'appareil administratif québécois qui a conservé à l'intérieur de la CMM les 5 régions administratives préexistantes (Laurentides, Lanaudière, Montérégie, Laval, Montréal) au grand dam de certains responsables administratifs de la CMM qui voudraient que la nouvelle instance soit conçue par le ministère du développement régional comme une région à part entière. Pour le ministère québécois des Régions, il est cependant impensable de créer une nouvelle région administrative à partir des limites de la CMM qui représente à elle seule 50 % du PIB du Québec et 50 % de sa population et qui constituerait à terme un contre-pouvoir très puissant face à l'État québécois.

³ Par comparaison, le budget 2005 de la ville de Montréal s'élève à 3,9 milliards de dollars, celui de la Société de Transport de Montréal qui exploite le réseau de transports collectifs (bus et métro) à 725 millions de dollars.

Le processus de rééquilibrage politique opérée par la création de la CMM peut se comprendre comme une tentative de faire coïncider le territoire fonctionnel de la métropole montréalaise et le territoire de pilotage stratégique. En effet, même si comparativement à d'autres métropoles nord-américaines, Montréal est encore très loin de présenter les caractéristiques d'une *Edge City* (Garreau 1991), il reste que la tendance de fond est néanmoins à la consolidation des pôles économiques et commerciaux de plus en plus puissants en banlieue. La CMM est à ce titre un espace investi depuis fort longtemps par les acteurs économiques de la métropole qui, depuis une vingtaine d'années, n'ont eu de cesse de faire pression sur le gouvernement fédéral et la Province pour imposer ce nouveau cadre territorial. Pour paraphraser K. Cox (Cox 1998), l'institution métropolitaine constitue « l'espace d'engagement » des firmes en phase avec la globalisation de l'économie (biotechnologies, aéronautique, NTIC) qui bénéficient d'aides financières massives de la part des niveaux de gouvernement supérieur depuis la seconde moitié des années 1990.

Cette institution est encore trop récente pour permettre un jugement définitif sur son fonctionnement et notamment les relations entre les municipalités. On voit cependant poindre les risques d'une cristallisation des positions. Ce sont en effet deux conceptions du métier politique, et les registres de légitimité en découlant, qui s'opposent: d'un côté, les maires gestionnaires soucieux de limiter leur activité à la fourniture de services publics aux habitants/citoyens, de l'autre, les maires entrepreneurs (Longueuil, Montréal, Laval) qui, tout en ne tournant pas le dos à cette logique gestionnaire, voient dans la compétition urbaine la solution à la crise économique, certes moins vive ces dernières années, mais toujours présente. A l'heure actuelle, la scène politique métropolitaine est structurée par cette sourde opposition entre une conception britannique du pouvoir local et une conception entrepreneuriale, directement inspirée des coalitions de croissance de certaines grandes villes des États-Unis (DiGaetano et Klemanski 1999). Les contradictions internes à l'appareil politique et administratif de la Province jouent pour l'instant un rôle essentiel en tempérant les velléités des maires entrepreneurs, notamment en conservant un découpage régional qui morcelle le territoire de la CMM et qui crée des opportunités pour les maires des petites municipalités de profiter d'un accès direct à la technocratie provinciale pour s'extraire d'un face à face direct avec les trois grandes municipalités.

3. LES NOUVELLES ORIENTATIONS IDÉOLOGIQUES DU GOUVERNEMENT CHAREST

Le régime urbain montréalais, déjà traversé par le retour, et sur un territoire élargi, des luttes entre municipalités autour de la question du leadership métropolitain fait également les frais de la transformation de l'Etat québécois engagée par le gouvernement de Jean Charest.

Ancien membre du parti conservateur ayant quitté la scène politique fédérale pour prendre la direction du Parti Libéral du Québec (PLQ), Jean Charest accède au pouvoir en 2003 sur fond de critiques très fortes adressées au fonctionnement de la puissance publique au Québec. La portée de ces critiques est d'autant plus forte qu'au Québec, la Province a constitué à partir des années 1960 l'instance d'émancipation politique, économique et culturelle de la communauté francophone. C'est en prenant les rênes du pouvoir qu'une nouvelle génération de leaders

politiques et de hauts fonctionnaires engagent une réforme radicale de la place de l'Etat dans la société québécoise jusque là dominée par le clergé et des dirigeants politiques conservateurs et autocrates s'appuyant essentiellement sur les intérêts ruraux. Ce qu'il est convenu la « Révolution tranquille » succède à la « Grande Noirceur ». Le projet de construction d'un Etat provincial fort, très interventionniste dans les domaines économiques et sociaux, va de pair avec l'affirmation de la question nationale. Cette question sera traitée selon des registres différents par les deux grandes formations politiques qui vont occuper tout l'échiquier politique à partir des années 1970. Le PLQ revendique la mise en place d'un fédéralisme asymétrique permettant de tenir compte de la spécificité de la société québécoise dans l'ensemble canadien. Le Parti Québécois (PQ), fondé par René Lévesque, juge que cette spécificité ne peut se faire entendre dans le régime fédéral et prône l'indépendance du Québec tout en conservant une association économique très forte avec le Canada. S'ils divergent sur l'avenir du Québec, les deux partis partagent néanmoins une même conception du rôle de l'Etat qui doit être l'instrument d'affirmation de la communauté francophone au Canada. Se construit ainsi le « modèle québécois » fondé au départ sur un compromis entre le patronat et les syndicats qui partageaient le diagnostic de la nécessité d'un rattrapage social et économique pour le Québec (Brunelle 1978).

Fondé sur des principes keynésiens, le « modèle québécois » permet un développement économique spectaculaire axé sur une planification étatique très centralisée et bureaucratique. Entre 1961 et 1982, les dépenses publiques du gouvernement du Québec passe de 8.5% à 26.8 % du PIB de la Province (Lévesque 2003). Non seulement l'appareil administratif de l'Etat se développe rapidement mais le processus de modernisation passe également par la création de grandes sociétés d'Etat agissant dans les secteurs financiers (la Société Générale de Financement est créée en 1962, la Caisse de Dépôt et Placement qui gère l'épargne des québécois est instituée en 1965) et énergétiques (la société d'Etat Hydro Québec fondé en 1944 nationalise l'ensemble des entreprises privées d'hydroélectricité au Québec en 1963). Ces grandes sociétés publiques seront des bassins de formations et de socialisation essentiels pour la formation d'une élite politique, économique et administrative francophone.

Dans les années 1980 et 1990, on note une nette inflexion : l'Etat planifie moins le développement mais agit davantage en tant que partenaire avec les secteurs privés et de l'économie sociale (Lévesque 2001). Dans les années 1990, la politique industrielle change sous la direction du ministre Gérald Tremblay, actuel maire de Montréal, qui développe la stratégie des grappes industrielles. L'Etat intervient toujours aussi massivement mais se fixe comme objectif de permettre l'élaboration de synergies entre entreprises intervenant dans un certain nombre de « grappes » (Bourque 2000).

Sur le terrain social, la « révolution tranquille » se traduit par la massification des régimes de santé et scolaire. Jusque là contrôlés par le clergé catholique, ces deux secteurs contribuent largement à la laïcisation de la société québécoise. L'Etat-providence connaît un développement spectaculaire, largement financé par l'emprunt et la hausse régulière de l'imposition des ménages. Le Québec est actuellement l'Etat connaissant le niveau de taxation le plus élevé en Amérique du Nord.

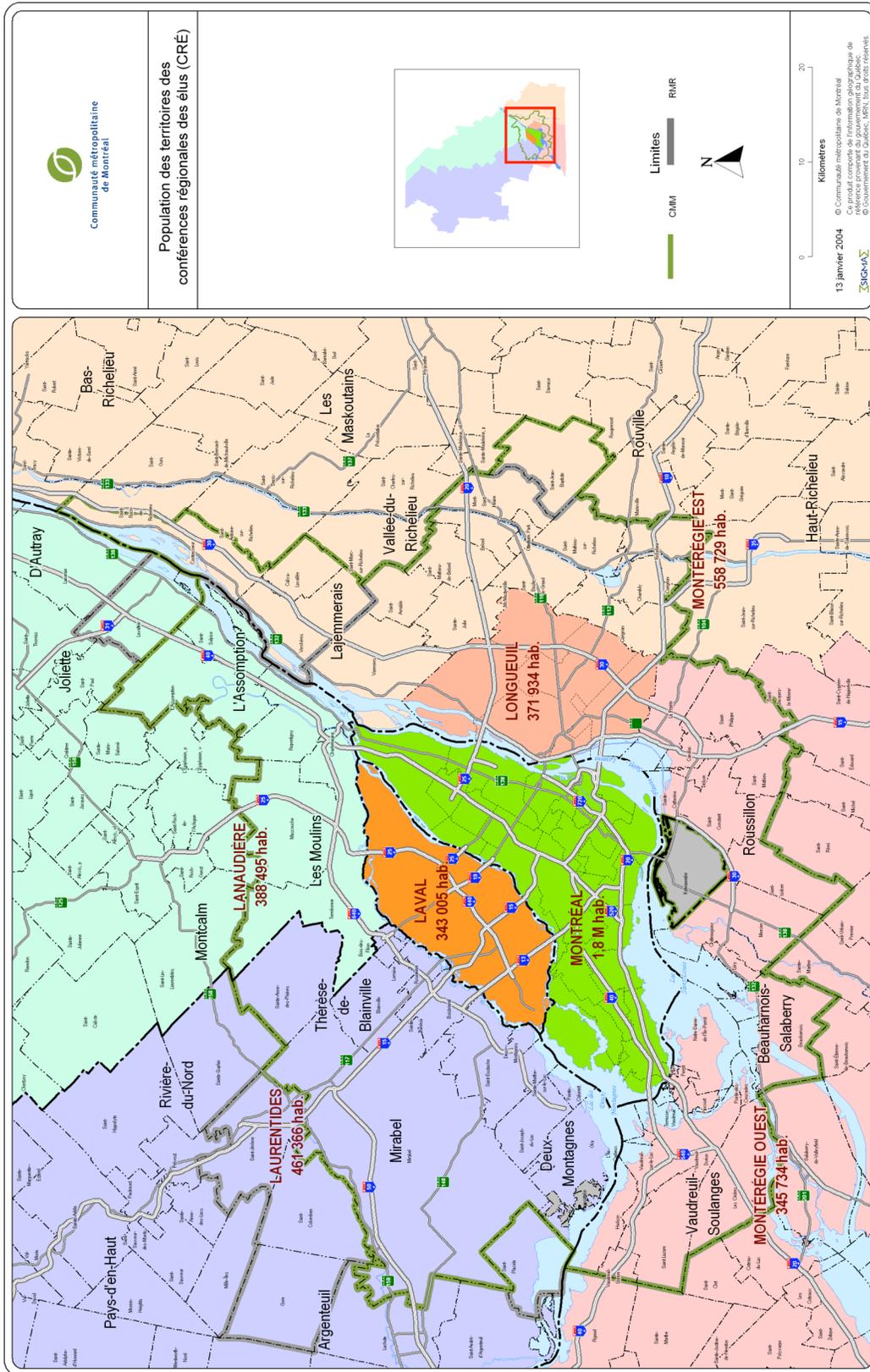
L'essoufflement de la cause souverainiste après le second référendum de 1995, la remise en question des solidarités intergénérationnelles du fait de la montée de l'individualisme vont conduire à une remise en question frontale du modèle québécois. Alors que le niveau

d'imposition des ménages n'a jamais été aussi élevé, certains services publics sont déficients : c'est le cas en particulier de la santé et du système scolaire. Surtout, les centrales syndicales sont accusées de camper sur la défense d'intérêts corporatistes. Les élections provinciales de 2003 sont ainsi marquées par une lutte autour de la redéfinition du rôle et de l'intervention de l'Etat. Le PLQ gagne les élections sur la base d'un programme visant à opérer une « réingénierie » de l'Etat en diminuant sa taille, en revoyant à la baisse ses programmes d'intervention et en externalisant des activités et fonctions considérées comme non centrales pour le fonctionnement de l'Etat.

Ce virage, qui est encore loin d'être achevé, a un effet direct sur le régime urbain métropolitain de Montréal : l'Etat québécois revoit à la baisse ses programmes à destination des entreprises privées et souhaite responsabiliser davantage le financement privé de l'activité économique. Dans le budget 2003-2004, l'aide fiscale aux entreprises est réduite de 27 %, le crédit d'impôt accordé au secteur des nouvelles technologies est supprimé, le secteur financier voit plusieurs avantages fiscaux réduits ou éliminés. Par ailleurs, le gouvernement diminue de moitié les mises de fonds que la SGF et les sociétés Innovatech attendaient de l'État. Pour le gouvernement Charest, c'est à ce prix que l'Etat pourra réinvestir dans la santé et l'éducation tout en diminuant la charge fiscale qui pèse sur la classe moyenne.

La réingénierie de l'Etat comporte également une dimension territoriale qui se traduit par la décentralisation et la création de nouvelles structures politiques en charge du développement local : les Conférences Régionales des Elus. Ces nouvelles institutions mises en place en 2004 découpent l'ensemble du territoire de la Province et remettent en question un ensemble de structures de gouvernance mis en place soit par le gouvernement fédéral, soit par le gouvernement provincial dans les années 1990 : les Centres Locaux de Développement et les Centres Régionaux de Développement. L'une des particularités de ces structures était d'institutionnaliser la concertation entre l'Etat, les élus et la société civile, notamment les centrales syndicales dont l'ancrage territorial infra-provincial était très fort. Elles traduisaient l'un des principes de base du « modèle québécois » : la gestion concertée du développement à l'intérieur de structures de gouvernance implantées à la fois au niveau provincial et infra-provincial. La création des CRE, sous couvert de rendre leur place aux élus locaux et d'imputabilité dans la prise de décision, comporte un agenda caché : contribuer à remettre en question le « modèle québécois » en évinçant les acteurs issus de la société civile des nouvelles structures de gouvernement, principalement les centrales syndicales. De plus, dans la région métropolitaine de Montréal, la création des CRE vient renforcer la fragmentation administrative dont pâtit la CMM puisque 7 CRE ont été implantées (voir carte 2) en respectant les limites des régions administratives pour Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides et en ajoutant 3 nouvelles CRE sur le territoire de la région Montérégie (Longueuil, Montérégie-Est et Montérégie-Ouest).

Carte 2 : Une CMM face à 8 Conférences Régionales des Elus



Devant déjà faire les frais de l'opposition entre élus entrepreneurs et élus gestionnaires en son sein, traversée par 5 régions administratives qui assure au gouvernement provincial un poids très important dans la régulation des rapports politiques internes, la CMM est en plus fragmentée par les CRE qui vont se transformer en bastions politiques minant le développement de l'institution métropolitaine.

CONCLUSION

L'attention renouvelée à l'endroit de la notion d'échelle spatiale conduit actuellement la communauté scientifique à revenir sur les processus et les politiques ayant pour objet d'opérer de nouveaux découpages territoriaux en vue d'adapter les Etats-nations à la globalisation et à la compétitivité des territoires. Nous partageons en effet, avec D. Harvey (Harvey 1989) ou encore E. Swyngedow (Swyngedouw 1989), l'idée largement admise maintenant que les vingt dernières années ont été marquées par une césure très nette dans le type de relations qu'entretiennent les Etats modernes avec « leur » territoire. Cette transformation, formalisée par des auteurs comme B. Jessop, à travers le passage entre le « Keynesian Welfare National State » et le « Schumpeterian workfare post-national regime » (Jessop 2000), a conduit non seulement à bouleverser le contenu des politiques étatiques mais également les territoires de référence sur lesquelles elles s'appliquaient. Avant le milieu des années 1970, les inégalités régionales de développement économiques ont été considérées comme une des contradictions majeures du capitalisme qu'il fallait combattre par le biais de politiques de redistribution et d'attraction des entreprises dans les régions périphériques portées par des Etats keynésiens.

A cette époque succède une période beaucoup plus instable dans laquelle le cadre de référence territorial cesse d'être celui de l'Etat, sans être pour autant remplacé par un autre cadre dominant. Dans son dernier ouvrage, N. Brenner montre parfaitement comment la métropolisation constitue une stratégie d'adaptation des Etats à un nouveau contexte économique qui fait des métropoles les espaces privilégiés du capitalisme contemporain (Brenner 2004). À une logique de « taylorisation de l'espace » (Veltz 1996) dans laquelle les Etats planifiaient de manière uniforme le développement territorial succède une logique de différenciation accentuée entre les métropoles et les régions périphériques et de polarisation des investissements publics en vue d'inscrire ces métropoles dans les flux économiques globaux. La période n'est plus à la réduction des disparités socio-spatiales à l'échelle du territoire national mais, au contraire, à la recherche de la compétitivité des métropoles soit par le biais de politiques « faibles » visant à réduire les coûts d'investissement et de production en baissant les charges auxquelles sont soumises les entreprises, soit par le biais de politiques « fortes » qui ont pour objectif de créer des avantages comparatifs non reproductibles en misant sur la transformation des systèmes de production et l'introduction de secteurs à haute valeur ajoutée (Storper et Walker 1989).

En ce sens, Montréal constitue un remarquable exemple de cette transformation du territoire privilégié d'action de l'Etat et du contenu de ses politiques publiques. Face à la restructuration très dure à laquelle l'ancienne capitale économique du Canada a été confrontée dès les années 1950, et surtout dans les années 1980-1990, la stratégie suivie par les différents paliers de gouvernement (municipal, provincial et fédéral) a été de bâtir un territoire métropolitain adapté aux besoins des segments les plus internationalisés de la base économique et en misant sur une

politique de compétitivité « forte ». Alors que Montréal avait perdu son hinterland « naturel » - le Canada - la stratégie a été d'inscrire la métropole québécoise dans un nouveau système territorial, celui des métropoles en réseau à l'échelle globale (Veltz 2000). Cette transformation n'a pas été sans soulever certaines questions quant aux anciens territoires et aux groupes sociaux qui avaient fait la richesse de Montréal durant le régime d'accumulation fordiste. De fait, les quartiers ouvriers de Montréal ont été totalement tenus à l'écart de la stratégie de reconversion économique poursuivie par les différents paliers de gouvernement et les acteurs économiques oeuvrant dans le champ des biotechnologies, de l'aéronautique et des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Pour autant, à Montréal, le coût social et politique de cette césure a été « géré » par la nature même du régime urbain associant une centrale syndicale qui a été, et reste, un puissant vecteur de modernisation du tissu productif.

La construction d'une nouvelle institution métropolitaine, mettant en place une planification stratégique sur un nouveau territoire, s'intègre donc parfaitement dans l'analyse de N. Brenner à propos des villes européennes (Brenner 2004). Elle illustre également, même si la question du rééquilibrage territorial n'est pas centrale dans leurs travaux, les analyses de H. Savitch et P. Kantor qui insistent sur la contingence des régimes urbains dans les métropoles contemporaines en lien avec l'histoire locale, l'importance relative des mouvements sociaux, le type de culture politique, ... (Savitch et Kantor 2002)

Le cas de Montréal montre également que certaines variables demandent aussi à être intégrées dans cette analyse du rééquilibrage politique : le système politique métropolitain, les contradictions internes à l'appareil d'Etat (MacLeod et Goodwin 1999) et le contenu idéologique des partis politiques. D'une part, on note une opposition sourde entre la majorité des municipalités périphériques, intégrées dans la CMM, et les municipalités situées au cœur de la métropole (Montréal, Longueuil, Laval) et dans lesquelles se localisent l'essentiel des entreprises « globales ». Les municipalités périphériques refusent en effet la mise en place d'une institution métropolitaine qui, pour financer les grands projets d'investissement nécessaires à l'internationalisation de la métropole, capteraient leurs ressources fiscales. Aussi, ces municipalités mettent à profit les contradictions internes de l'appareil bureaucratique de la Province du Québec qui, en raison de l'hostilité entre les ministères, n'arrivent pas à rationaliser la carte administrative de la métropole et a conservé les anciens découpages territoriaux infra-métropolitains. Ces contradictions sont autant d'opportunités pour freiner l'émergence d'un véritable échelon politique métropolitain. L'adaptation des Etats au néolibéralisme et au « Schumpeterian workfare post-national regime » par le biais du rééquilibrage politique dont bénéficient les métropoles comme Montréal ne repose donc pas sur une logique cohérente traversant l'appareil d'Etat. Enfin, les orientations idéologiques du gouvernement provincial actuel contribuent, sous couvert de décentralisation et de réduction de la taille de l'Etat, à remettre en question le financement du « régime urbain » métropolitain tout en fragmentant sur le plan politique l'échelle métropolitaine. Le choix a été fait de rechercher la compétitivité par le biais de la dérégulation du marché du travail, notamment en facilitant la sous-traitance, afin de faire baisser les coûts de production, allant ainsi à l'encontre d'une logique visant à renforcer la compétitivité de la métropole en transformant sa base productive. La CMM, à la fois institution et territoire dans lequel se traduisait un compromis établi entre acteurs politiques, économiques et syndicaux en faveur d'une politique interventionniste misant sur la compétitivité du territoire métropolitain par la valeur ajoutée produite par ses firmes, fait les frais de ce nouvel alignement idéologique. Les tensions actuelles entre les différents paliers de décision – municipal, inter-

municipal (MRC, CRE), métropolitain régional et provincial – alimentent ainsi, dans un univers encore très incertain, les transformations du « modèle québécois » qui porte tout autant sur le contenu des politiques, le rôle de l'Etat que sur la tension entre ce dernier et la société civile et la légitimité relative des acteurs en présence.

Bibliographie

Amin, Ash (2002), "Spatialities of Globalisation", *Environment and Planning A*, **34**, pp. 385-399.

Boudreau, Julie-Anne (2000), *The megacity saga: democracy and citizenship in this global age*, Black Rose Books, Montreal.

Boudreau, Julie-Anne (2003), "Questioning the Use of 'Local Democracy' as a Discursive Strategy for Political Mobilization in Los Angeles, Montreal and Toronto", *International Journal of Urban and Regional Research*, **27**, 4, pp. 793-810.

Bourque, Gilles L. (2000), *Le modèle québécois de développement: de l'émergence au renouvellement*, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy.

Brenner, Neil (2004), *New state spaces: urban governance and the rescaling of statehood*, Oxford University Press, Oxford.

Brunelle, Dorval (1978), *La désillusion tranquille*, Hurtubise HMH, Montréal.

Coffey, William J. et Polèse, Mario (1993), "Le déclin de l'empire montréalais: regard sur l'économie d'une métropole en mutation", *Recherches sociographiques*, **XXXIV**, 3, pp. 417-437.

Collin, Jean-Pierre (1988), "La création de la CUM en 1996: circonstances et antécédents", in: Bélanger, Y. *et alii* (sous la direction de), *La CUM et la région métropolitaine*, Presses de l'Université du Québec, Sainte Foy, pp. 5-17.

Comité consultatif sur le développement de la région de Montréal (1986), *Rapport du Comité consultatif au Comité ministériel sur le développement de la région de Montréal*, Ministre des Approvisionnements et services Canada, Ottawa.

Cox, Kevin Robert (1998), "Spaces of dependence, spaces of engagement and the politics of scale, or: looking for local politics", *Political Geography*, **17**, pp. 1-23.

Darel, E. Paul (2004), "World cities as hegemonic projects: the politics of global Imagineering in Montreal", *Political Geography*, **23**, pp. 571-596.

DiGaetano, Alan et Klemanski, John S. (1999), *Power and City Governance*, University of Minnesota Press, Minneapolis.

Garreau, Joel (1991), *Edge city: life on the new frontier*, Doubleday, New York.

Goodwin, M., Duncan, S. et Halford, S. (1993), "Regulation Theory, the Local State, and the Transition of Urban-Politics", *Environment and Planning D-Society & Space*, **11**, 1, pp. 67-88.

Goodwin, M. et Painter, J. (1996), "Local governance, the crises of Fordism and the changing geographies of regulation", *Transactions of the Institute of British Geographers*, **21**, 4, pp. 635-648.

Gough, J. (2004), "Changing scale as changing class relations: variety and contradiction in the politics of scale", *Political Geography*, **23**, 2, pp. 185-211.

Harvey, David (1989), "From Managerialism to Entrepreneurialism: the Transformation in Urban Governance in Late Capitalism", *Geographiska Annaler*, **71B**, pp. 3-17.

Harvey, David (1995), "Globalization in Question", *Rethinking Marxism*, **8**, 4, pp. 1-17.

Higgins, Benjamin Howard, Martin, Fernand et Raynauld, André (1970), *Les orientations du développement économique régional dans la province de Québec*, Ministère de l'expansion économique régionale, Québec.

Higgins, Benjamin Howard (1986), *The rise and fall of Montreal: a case study of urban growth, regional economic expansion and national development*, Canadian Institute for Research on Regional Development, Moncton.

Jessop, Bob (2000), "The Crisis of the National Spatio-Temporal Fix and the Tendential Ecological Dominance of Globalizing Capitalism", *International Journal of Urban and Regional Research*, **24**, 2, pp. 323-360.

Jessop, Bob (2002), *The future of the capitalist state*, Polity, Cambridge.

Lefebvre, Henri (1976), *De l'État*, Union générale d'éditions, Paris.

Léveillé, Jacques (1978), *Développement urbain et politiques gouvernementales dans l'agglomération montréalaise*, Doctorat de science politique, Université du Québec à Montréal, Département de science politique, Montréal.

Lévesque, Benoît (2001), "Le partenariat: une tendance lourde de la nouvelle gouvernance à l'ère de la mondialisation", *Annales de l'économie publique sociale et coopérative*, **72**, 3, pp. 322-344.

Lévesque, Benoît (2003), "Vers un modèle québécois de seconde génération?" in: Venne, M. (sous la direction de), *Justice, démocratie et prospérité. L'avenir du modèle québécois*, Québec Amérique, Montréal, pp. 49-69.

Linteau, Paul-André (2000), *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Boréal, Montréal.

Lustiger-Thaler, H. et Shragge, E. (1998), "The new urban left: Parties without actors", *International Journal of Urban and Regional Research*, **22**, 2, pp. 233-244.

MacLeod, G. et Goodwin, M. (1999), "Space, scale and state strategy: rethinking urban and regional governance", *Progress in Human Geography*, **23**, 4, pp. 503-527.

Manzagol, Claude et Bryant, Christopher R. (sous la direction de) (1998), *Montréal 2001: visages et défis d'une métropole*, Presses de l'Université de Montréal, Montréal.

Marx, Karl et Engels, Friedrich (1972), *La première critique de l'économie politique*, Union générale d'éditions, Paris.

Négrier, Emmanuel (2005), *La question métropolitaine. Les politiques à l'épreuve du changement d'échelle territoriale*, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble.

Pichette, Claude (1993), *Montréal une ville-région efficace, prospère et vibrante, à vocation internationale, au service de ses citoyens*, Groupe de Travail sur Montréal et sa région, Montréal.

Savitch, Hank et Kantor, Paul (2002), *Cities in the International Marketplace. The Political economy of Urban Development in North America and Western Europe*, Princeton University Press, Princeton.

Seguin, F. (1998), "Quebec, inc., Quebec business ventures at a crossroads", *Canadian Journal of Political Science*, **31**, 4, pp. 794-796.

Simard, Hubert (1998), "La CUM: une communauté?" in: Bélanger, Y. *et alii* (sous la direction de), *La CUM et la région métropolitaine*, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, pp. 39-57.

Storper, Michael et Walker, Richard (1989), *The capitalist imperative: territory, technology, and industrial growth*, Blackwell, Oxford.

Swyngedouw, Erik A. (1989), "The Heart of the Place: The resurrection of locality in a Age of Hyperspace", *Geografiska Annaler*, **71 B**, pp. 31-42.

Swyngedouw, Erik A. (1997), "Neither Global nor Local. "Glocalization" and the Politics of Scale", in: Cox, K. R. (sous la direction de), *Spaces of Globalization. Reasserting the Power of the Local*, Guilford Press, New York, pp. 137-166.

Tellier, Luc-Normand (sous la direction de) (1997), *Les défis et les options de la relance de Montréal*, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy.

Veltz, Pierre (1996), *Mondialisation, villes et territoires: l'économie d'archipel*, PUF, Paris.

Veltz, Pierre (2000), *Le nouveau monde industriel*, Gallimard, Paris.